

Principes sur le lobbying et les activités politiques

Énoncé de principe :

En tant que membre impliqué de notre communauté, 3M participe activement à la politique publique et aux plaidoyers législatifs, ou lobbying. Le cas échéant, 3M participe également aux activités politiques afin de travailler avec des élus et des représentants du gouvernement. Le service des affaires gouvernementales de 3M coordonne et supervise les activités politiques et de lobbying de 3M. Le Conseil d'administration des activités politiques de 3M, qui est composé de membres du personnel de direction de 3M, supervise les dons politiques de 3M et les activités du Comité d'actions politiques (le CAP de 3M). Le CAP de 3M est un fonds apolitique composé de dons volontaires de la part des employés et des actionnaires qui est utilisé pour effectuer des dons aux candidats aux niveaux fédéral, local ou de l'État, comme le permet la loi.

Avant de recruter un lobbyiste, de s'impliquer dans du lobbying direct ou de communiquer avec des représentants officiels publics au nom de 3M, les employés de 3M doivent consulter le service des affaires gouvernementales de 3M.

3M respecte les droits des employés à prendre part au processus politique et à communiquer avec leurs représentants élus sur leur propre temps et par leurs propres moyens. Les ressources et les établissements de 3M ne doivent pas être utilisés pour des activités privées, politiques ou de lobbying.

Objectif :

Le lobbying est un bon moyen pour les entreprises telles que 3M de sensibiliser les décideurs au sujet des intérêts légitimes de la société 3M et de ses employés. Néanmoins, le recours à ce type d'activité doit se plier à la législation applicable, législation qui détermine par ailleurs les obligations d'information incombant aux sociétés qui font usage de ces pratiques.

L'utilisation des ressources de l'entreprise pour influencer le processus politique est strictement réglementée, ce afin de protéger et de promouvoir l'intégrité des processus politiques dans le monde entier. En particulier, la loi américaine, les lois de nombreux États américains et les lois de nombreux autres pays et territoires interdisent généralement l'utilisation de ressources de l'entreprise pour soutenir ou faire face à des candidats ou des comités politiques.

Le présent Principe s'applique à tous les employés de 3M du monde entier, et peut également s'appliquer aux personnes qui agissent pour le compte de 3M. Pour plus d'informations sur les circonstances dans lesquelles un tiers est susceptible d'être concerné par les Principes du Code de conduite, consultez le Principe de conformité.

Directives supplémentaires :

- Le « lobbying » désigne le fait de communiquer avec le législateur et les autres représentants publics dans le but de contribuer à l'élaboration de politiques publiques concernant les lois, les règlements et les problèmes qui affectent notre activité et nos employés. Aux États-Unis, les employés ainsi que les tiers agissant au nom de 3M ont l'obligation de respecter la législation correspondante, que celle-ci soit issue du niveau fédéral, local ou d'un État. Les lois sur le lobbying varient en fonction des paliers et des organismes gouvernementaux. Par exemple, aux États-Unis, les lois d'État sur le lobbying diffèrent d'un État à un autre et évoluent fréquemment. Dans certains États, les activités de ventes traditionnelles peuvent être considérées comme du lobbying, ce qui entraîne des obligations en termes d'enregistrement et de déclaration. Contactez le service des affaires gouvernementales de 3M pour plus d'informations. Afin de garantir le respect par 3M des lois en vigueur relatives à l'enregistrement et à la déclaration, tous les employés doivent au préalable consulter le service des affaires gouvernementales de 3M ainsi que leur juriste 3M assigné avant de contacter les représentants élus ou les employés du gouvernement afin de définir si le contact proposé entre dans le cadre du lobbying et s'il nécessite un enregistrement, une déclaration ou une autre action.
- Tout engagement d'un lobbyiste ou d'un consultant en relations gouvernementales extérieur (c'est-à-dire non salarié) doit être au préalable examiné et approuvé par le Vice-président des affaires gouvernementales et doit se faire dans le cadre d'un contrat écrit exigeant du lobbyiste le respect de l'ensemble des lois relatives à

l'enregistrement et à la déclaration, ainsi que des Principes du code de conduite de 3M. Travaillez toujours en collaboration avec les services de l'approvisionnement et des affaires gouvernementales 3M, qui pourront vous garantir le respect de l'exigence d'un contrat écrit. Le service des affaires juridiques de 3M gère la déclaration des activités de lobbying et les dépenses.

- 3M interdit à ses employés de distribuer des brochures de nature politique, de solliciter des dons politiques ou de participer à d'autres activités politiques sur leur temps de travail rémunéré. Cette interdiction peut être levée sur autorisation préalable accordée par le Conseil d'administration du CAP : dans ce cas, ces actions sont autorisées sous réserve du respect de la législation fédérale ou locale en vigueur.
- Le service des affaires gouvernementales de 3M peut, si la loi le permet, inviter des titulaires et des candidats à la fonction publique à visiter les locaux de 3M et à s'adresser aux employés de 3M. Aucun employé de 3M n'a l'obligation d'assister à de tels événements. Comme le permet la loi, 3M peut refuser aux candidats à des fonctions politiques l'accès à ses locaux, ou leur imposer des restrictions en la matière. À moins que le service des affaires gouvernementales de 3M ne le permette expressément à l'avance, aucun candidat ne pourra distribuer de brochures, solliciter des dons, ou s'adresser aux employés dans aucun des établissements 3M.
- Le CAP de 3M est un fonds apolitique par lequel sont versées des dons en faveur de candidats, partis et comités politiques à l'échelon fédéral, et, lorsque cela est permis, à l'échelon local ou d'un État des États-Unis. 3M a établi un Conseil d'administration CAP pour superviser les dons 3M et du CAP de 3M faits aux campagnes politiques, aux parties, ou à d'autres comités politiques aux États-Unis. Dirigé par un membre du personnel de direction de 3M, le Conseil d'administration du CAP est placé sous l'autorité du Président-directeur général de la société. Sur la base d'une demande spécifique, le CA peut également être amené à rendre compte des activités politiques et des dons de 3M d'une part au Comité opérationnel de la société, et d'autre part au Comité des nominations et de gouvernance du Conseil d'administration de la société. Les employés et les actionnaires de 3M éligibles ont la faculté d'effectuer des dons volontaires au CAP de 3M. On peut demander aux employés et actionnaires éligibles de contribuer au CAP de 3M comme le permet la loi américaine. Tout employé a le droit de refuser de verser des dons au CAP de 3M, sans craindre de subir des représailles. 3M ne remboursera en aucun cas les personnes qui effectuent des dons au CAP de 3M ou tout autre don politique. Il est illégal de forcer un employé à contribuer à 3M PAC ou de lui faire un quelconque don politique.

Sanctions :

La violation de la loi et du code de conduite de 3M entraînera des sanctions disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement.